

L'équipe d'encadrement pour une sortie scolaire avec nuitée(s)

Vie collective y compris pendant le transport hors période d'enseignement	<ul style="list-style-type: none">- enseignant de la classe- aide éducateur (BAFA conseillé)- parents d'élèves- ATSEM (sur autorisation du maire)- autre* : AESH et personnes en service civique
Activités d'enseignement et d' EPS	<ul style="list-style-type: none">- enseignant de la classe- professionnels qualifiés non soumis à un agrément (découverte nature)- intervenants extérieurs agréés pour l' EPS **
Assistant sanitaire	Titulaire de l' AFPS , d'un BNPS ou d'un BNS, SST en cours de validité. Présence obligatoire sur le lieu d'hébergement, y compris la nuit.

* Cas particuliers :

Les AESH et les personnes en service civique ne peuvent pas compter dans l'encadrement la nuit.

Pour les AESH, leur participation est sous l'accord de l'employeur et il conviendra de distinguer le cas des AVSi (qui encadrent un seul élève) et AVSco (qui encadrent un groupe d'élèves).

Pour plus de précision, voir avec le service de l'ASH

** pour plus d'information, consulter Sylvie DAGUENET CPD-EPS

sylvie.daguenet@ac-besancon.fr

ou Marie-Pierre GERDIL ce.sco.dsden70@ac-besancon.fr